



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette – Mélanges en cuve)**

**Numéro de la demande :** 2015-5643  
**Demande :** Catégorie B.3.10 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette – Mélanges en cuve)  
**Produit :** Herbicide Infinity  
**Numéro d'homologation :** 28738  
**Matières actives (m.a.) :** 37,5 g/L de pyrasulfotole et 210 g/L de bromoxynil  
**Numéro de document de l'ARLA : 2628517**

### **Contexte**

L'herbicide Infinity est homologué pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges dans les petites céréales après la levée et dans certaines cultures à usage limité. Pour des précisions concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'un équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

### **But de la demande**

Le but de cette demande est de modifier l'homologation de l'herbicide Infinity pour ajouter l'herbicide liquide Achieve comme constituant possible du mélange en cuve avec les herbicides Infinity + FX pour une suppression additionnelle des graminées énumérées sur l'étiquette de l'herbicide liquide Achieve dans le blé de printemps, le blé dur et l'orge.

### **Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale**

Aucune évaluation des propriétés chimiques, aucune évaluation environnementale ni aucune évaluation sanitaire n'est requise pour la présente demande, car aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

### **Évaluation de la valeur**

L'inclusion de l'herbicide liquide Achieve comme constituant supplémentaire au mélange en cuve des herbicides Infinity + FX fournira aux agriculteurs une solution efficace pour gérer les graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges avec une seule application plus efficace.

Les renseignements sur la valeur transmis consistaient en une justification scientifique dans laquelle on faisait valoir que l'ajout de l'herbicide liquide Achieve, à sa dose d'application inscrite sur son étiquette, au mélange en cuve des herbicides Infinity + FX devrait fournir une suppression additionnelle des graminées énumérées sur l'étiquette de l'herbicide liquide Achieve

dans le blé de printemps, le blé dur et l'orge.

## **Conclusion**

L'Agence de la réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande en question et juge que les renseignements sont suffisants pour étayer les modifications à l'étiquette de l'herbicide Infinity.

## **Références**

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

Numéro de l'ARLA 2575242

2015, Value assessment of Infinity Herbicide in tank-mixture combination with FX Herbicide (fluroxypyr), DACO: 10, 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3(B), 10.3, 10.3.1, 10.3.2(A), 10.5, 10.5.1, 10.5.2, and 10.5.3.

Numéro de l'ARLA 2575246

2015, Value assessment of Infinity Herbicide in tank-mixture combination with FX Herbicide (fluroxypyr) - Field trial reports, DACO: 10.2.3, 10.2.3.3(B), and 10.3.2(A).

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.